

Mairie  
de  
Ballan-Miré  
Canton de BALLAN-MIRE



Ballan-Miré, le 19 mai 2020

## ORDRE DU JOUR

N/Réf. : ED/IG-1022/05-2020

Objet : Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu, dans le lieu habituel de réunion du Conseil Municipal au sein de l'Hôtel de Ville, le :

**Samedi 23 mai 2020**

**à 10 heures**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election des Adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local (article L. 2121-7 du CGCT)
- Délégations au Maire

**IMPORTANT** : Pour éviter la propagation du COVID-19, et en vertu de l'article L. 2121-18 du CGCT, il convient de limiter le nombre de personnes dans la salle du Conseil Municipal ; l'accueil du public sera donc limité à 30 personnes maximum équipées impérativement d'un masque. Il est précisé qu'une retransmission vidéo sera mise en ligne ultérieurement.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

**Alexandre CHAS**